

PROGRAMME LEADER

2014 ► 2023

VOUS
AVEZ UN
PROJET ?

LE GROUPE D'ACTION LOCALE DE L'AUNIS
VOUS ACCOMPAGNE
L'EUROPE VOUS FINANCE !

TOURISME
DOUX

PRATIQUES
AGRO-
RESPONSABLES

TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

CIRCUITS
COURTS

► C'EST QUOI LE LEADER ?

Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

C'est un **programme européen** qui soutient des projets pilotes en zone rurale. Il s'inscrit dans la Politique Agricole Commune, dans le volet « FEADER » (Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural). La mise en œuvre en France relève de la responsabilité des Régions.

Pour l'Aunis, ce sont **les deux Communautés de Communes Aunis Atlantique et Aunis Sud**, en partenariat avec **la Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime et le Parc Naturel Régional du Marais poitevin**, qui ont choisi de déposer leur candidature pour activer ces fonds et en faire bénéficier les acteurs du territoire.

FEADER =

403

millions d'euros

CHARENTE /
CHARENTE-MARITIME /
DEUX-SÈVRES / VIENNE

.....DONT.....

31

millions

CONSACRÉS AUX
TERRITOIRES LEADER

.....DONT.....

1.59

millions

POUR
L'AUNIS

► COMMENT LE PROGRAMME EST PILOTÉ LOCALEMENT ?

Le programme LEADER est original. Il est demandé, piloté et géré à l'échelle locale par un groupe d'acteurs publics et privés du territoire : **le Groupe d'Action Locale (GAL).**

Le GAL définit la stratégie adaptée aux besoins propres du territoire. Chaque Territoire LEADER de la Région Nouvelle-Aquitaine a donc un programme qui lui ressemble.

Un comité de programmation, constitué de membres du GAL, détermine l'octroi des subventions aux porteurs de projets.

Le président du GAL de l'Aunis et de son Comité de Programmation est Jérémy Boisseau, maire de Charron.



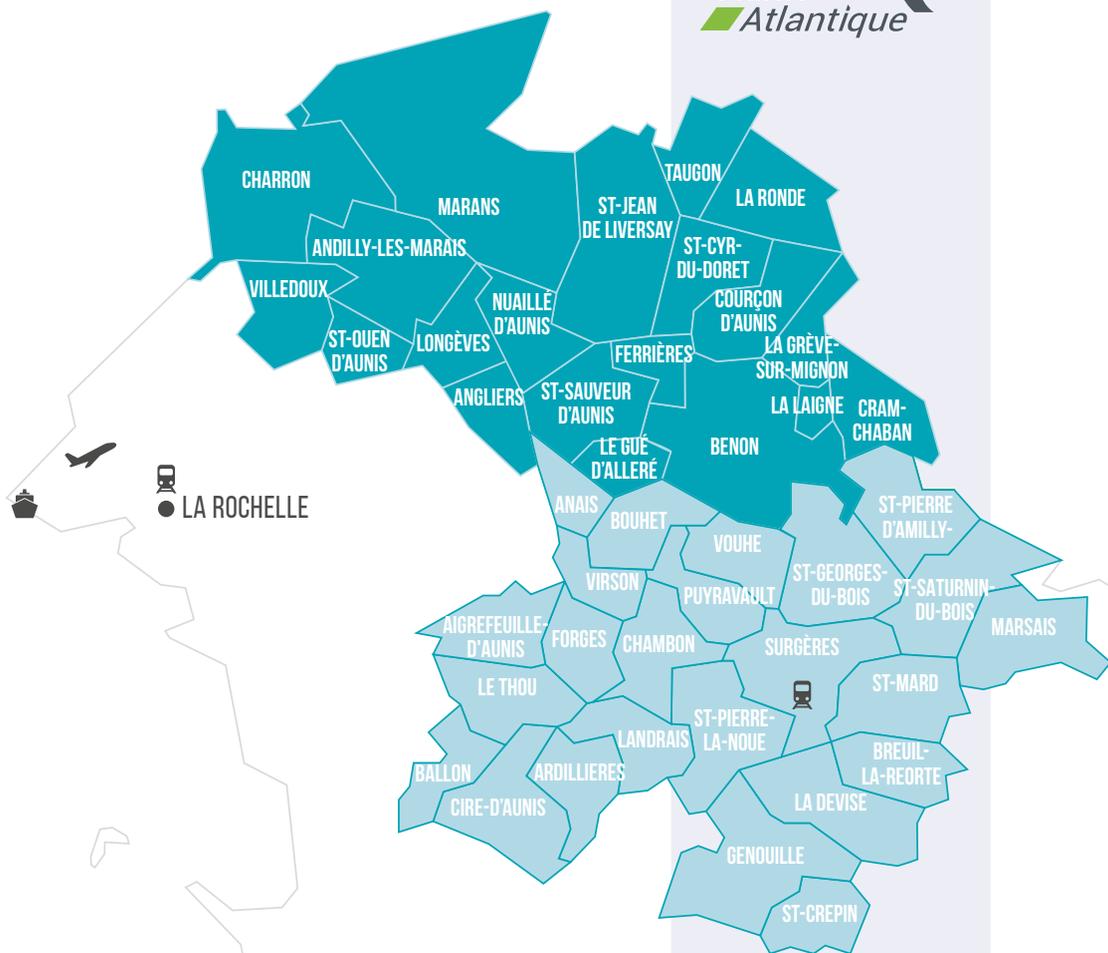
EN AUNIS, NOTRE PRIORITÉ

Valoriser ensemble et
de manière innovante
les ressources locales
pour une économie de
proximité respectueuse
du patrimoine naturel

▶ VOUS SOUHAITEZ BÉNÉFICIER D'UNE SUBVENTION LEADER ?

.....
VOTRE PROJET DOIT SE SITUER
SUR L'UNE DES COMMUNES
DE L'AUNIS

Communauté
de Communes
Aunis
Atlantique



ROCHEFORT

Aunis
Sud

Ma Communauté
de Communes

.....

VOTRE PROJET DOIT CONTRIBUER À :

4 OBJECTIFS STRATÉGIQUES



Valoriser les ressources locales et les savoir-faire par des initiatives nouvelles, en termes d'accueil, de pratiques, de transformation et/ou de commercialisation.

► **Exemple de projet soutenu :**
construction et aménagement d'un magasin de producteurs



Sensibiliser tous les acteurs locaux aux enjeux et évolutions économiques et environnementaux du secteur primaire et favoriser la rencontre agriculteurs/forestiers/citoyens

► **Exemple de projet soutenu :**
sorties nature et réalisation d'une vidéo autour de la Trame Verte et Bleue de la Commune de Saint-Saturnin du Bois



Développer et structurer l'offre touristique par l'investissement, la mise en réseau d'acteurs, la formation et la réalisation d'études stratégiques, en favorisant le développement d'activités innovantes et de projets adaptés à la taille du territoire

► **Exemple de projet soutenu :**
réalisation d'un parcours de panneaux pédagogiques touristiques autour du château de Surgères



Soutenir le développement innovant des acteurs économiques du territoire et structurer des filières valorisant les ressources locales

▶ COMMENT BÉNÉFICIER DU PROGRAMME LEADER ?

- Votre projet n'a pas débuté au moment de la demande de subvention
- Votre projet doit s'inscrire dans les objectifs stratégiques du programme local
- Votre projet bénéficie d'autres fonds publics (Etat, région, conseil départemental, EPCI, commune...)
NB : Nos animateurs peuvent vous accompagner dans la recherche d'autres financements publics.
- Les dépenses sont de 3 000€ minimum
- Vous avez la capacité d'avancer la trésorerie sans vous mettre en difficulté



Il vous faut présenter un projet qui remplit bien toutes les conditions nécessaires.

▶ COMMENT SE DÉROULE LA DEMANDE DE SUBVENTION ?

1

Les animateurs vous accompagnent pour **constituer votre dossier de demande**

2

La Région émet un **avis favorable**

3

Vous soutenez votre projet devant le comité de programmation

4

Vous réalisez votre projet

5

Vous fournissez les justificatifs de dépenses

6

Une visite sur place est organisée pour constater la bonne réalisation du projet

7

La subvention est versée après vérification par la Région

NOS ANIMATEURS LOCAUX VOUS ACCOMPAGNENT



▶ EMILIE
TOQUE

06 36 41 84 53



CHARLES ◀
HORGUE

06 32 13 30 41

▶ **CONTACTEZ LES !** ◀

Pour répondre à vos questions et vous accompagner
dans le montage de votre projet et son financement :

leader@aunisatlantique.fr

P R O G R A M M E
LEADER
2014 ► 2023

Réalisation : Beekom - Impression : Imprimerie Mingot

